

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### **Décret 1131-2011**, 16 novembre 2011

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Anne Trotier comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Anne Trotier, sous-ministre associée par intérim au ministère de la Justice, cadre juridique, soit nommée sous-ministre associée à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 140 280 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M<sup>e</sup> Anne Trotier comme sous-ministre associée du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56607

Gouvernement du Québec

### **Décret 1132-2011**, 16 novembre 2011

CONCERNANT la nomination de madame Joane Boyer comme déléguée du Québec à Atlanta, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE le poste de délégué du Québec à Atlanta est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Joane Boyer, directrice du bureau d'immigration du Québec à Hong Kong du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, cadre classe 2, soit nommée déléguée du Québec à Atlanta, aux États-Unis, chargée de représenter le Québec dans les États suivants : Alabama, Arkansas, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Floride, Georgie, Louisiane, Mississippi, Oklahoma, Tennessee et Texas, à compter du 20 février 2012, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

### **Conditions de travail de madame Joane Boyer comme déléguée du Québec à Atlanta**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1)

#### **1. OBJET**

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme madame Joane Boyer, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme déléguée du Québec à Atlanta.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, madame Boyer exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Boyer, cadre classe 2 au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, mutée au ministère des Relations internationales, est en congé sans traitement de ce dernier ministère pour la durée du présent mandat.

#### **2. DURÉE**

Le présent engagement commence le 20 février 2012 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.